Image not found or type unknown

Télétravail et prestation : comment rémunérer ?

Par **Darloh**, le **01/10/2011** à **18:45**

Bonjour,

Dans mon projet de création d'entreprise (centre privé de soutien scolaire, cours à domicile et à distance) je m'interroge sur comment rémunérer et avoir un contrat de travail pour :

professeur_Qualifié (diplômé):
- création des cours
- création des devoirs/exercices
- correction des devoirs/exercices des élèves
- double correction des dev/exos corrigé par le professeur_Tuteur
- permanence téléphonique/mail
- déplacement à domicile de l'élève

professeur_tuteur (étudiant) :
- correction des devoirs/exercices et remise pour double correction
- soutien auprès des élèves
- rendre compte auprès des professeurs
- permanence sur les forums (modérateurs)
- permanence téléphonique/mail
- déplacement à domicile de l'élève

Ces objectifs peuvent être faite dans les locaux mais aussi à domicile.

Ma question est donc :
- Comment rémunérer un Télétravail/Prestation ?

Merci
Cordialement.

Par **P.M.**, le **02/10/2011** à **10:41**

Bonjour,

Tout dépend du statut de ces professeurs, si c'est celui de salariés (intermittent), ce qui me semble correspondre, je vous propose déjà ces dossiers :
- Le contrat de travail intermittent
- Le télétravail

Par **Darloh**, le **02/10/2011** à **23:42**

Bonjour pmtedforum

Merci de votre aide,
en effet, le besoin en professeur/tuteur pour l'année s'étend d'Aout à Mai (9 mois), et le travail est interrompu pendant les vacances scolaire/universitaire, les vacances post-examen et les vacances Eté (Juin à Aout).

Cependant, il serait intéressant de simplifier la démarche, car je souhaiterais offrir comme avantage le prêt d'un ordinateur portable pour chacun d'entre eux, et de plus, chaque professeur/tuteur a des objectifs communes :
- permanence téléphonique
- gestion/animation sur la plateforme eLearning
- création/correction de cours/devoirs
- surveillance/enseignement dans une salle

donc je ne sais pas quel contrat choisir, j'ai sondé des étudiants et effectivement, ils souhaitent rester plusieurs années (Licence-Master) et souhaite un CDI.

Le contrat de travail intermittent serait pour les tuteurs/profs
Le télétravail serait pour les prestations développement web, maintenance informatique/réseaux

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés